



présente :

de Daniel Cohen, *Saint-Pierre du Gros Caillou* (Centre culturel de Saint-Pierre du Gros Caillou, Paris, 1996)

(

*J'ai écrit cet ouvrage en 1995, à une période sombre de ma vie. C'est l'église catholique qui, m'offrant la possibilité d'écrire une histoire de l'une des grandes paroisses de Paris, Saint-Pierre du Gros Caillou, m'a permis ainsi de manger à ma faim quelques mois, alors que le dénuement tragique où m'avait laissé l'effondrement de ma première maison d'édition, ne m'avait pas seulement rendu impécunieux mais littéralement affamé. Je ne l'ai point oublié. Cet ouvrage est paru au Centre Culturel du Gros Caillou en 1996.*

## EXTRAITS

ENTRE la destruction de Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance, en fructidor an VI de la République, et la construction d'une nouvelle église, au Gros Caillou, en mai 1830, sous l'appellation de son premier patron, Saint-Pierre (auquel avait veillé M. Languet de Gergy, en 1735), la France avait abordé depuis longtemps le XIX<sup>e</sup> siècle et, ce faisant, avait choisi de nouveaux régimes. Si ceux-ci s'étaient bâtis avec l'esprit de la Révolution ou avaient tenté de s'en affranchir, ils n'en étaient pas moins déterminés et l'apaisement concordataire, qui détendit les relations entre l'État français et le Saint-Siège, participait de l'ébranlement culturel et politique qui avait modifié la donne après 1789.<sup>1</sup>

On imagine mal la décision de rebâtir l'église, à l'endroit que nous lui connaissons aujourd'hui, sans les obligations qu'impliquèrent, pour les contractants, leur accord historique. Il est d'ailleurs pertinent d'inaugurer ce chapitre en le rappelant, puisque jusqu'à la loi de la séparation de l'Église et de l'État, en 1905, contre laquelle la paroisse du Gros Caillou manifesta une violente réprobation, le catholicisme français fit sienne l'institution découlant des longues et délicates négociations que menèrent les plénipotentiaires au nom du Premier Consul et du pape. Qu'en est-il exactement ?

Bonaparte avait entrepris la pacification intérieure du pays. L'achever et la parachever n'eût pas été pensable sans réconcilier les catholiques entre eux de manière à les rallier à la République.

Ce fut à partir de 1800 que des pourparlers, sous l'égide du Cardinal Spina et de l'abbé Bernier, furent menés à Paris — ils avaient été amorcés à

<sup>1</sup> « Noé, sortant de l'arche après le déluge, ne dut pas trouver le monde plus changé qu'un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle propulsé dans le siècle nouveau ouvert par l'an 1800. Un monde, une civilisation s'écroulaient, qui avaient pendant des siècles abrité l'édifice religieux, et de ses ruines on pouvait déjà confusément deviner que sortirait une société nouvelle. L'Église du Christ y trouverait-elle sa place ? ». Telles sont les premières phrases de l'étude de G. de Bertier de Sauvigny, consacrée à la *Restauration (1800-1848)*, *Nouvelle Histoire de l'Église*, volume IV, Le Seuil, Paris, 1966.

Rome. Les négociateurs furent ensuite rejoints par leurs supérieurs en 1801 et, lorsque du Vatican vint le Cardinal Consalvi, l'action diplomatique connut un autre essor. Le 28 messidor an IX, ou le 17 juillet 1801, selon le calendrier commun, les signataires apposèrent leur paraphe. Ainsi naquit le Concordat.

Qu'entend-on par Concordat ? Il ne s'accomplit qu'au terme de compromis mutuels. Ainsi la puissance pontificale concéda-t-elle à la République française les prérogatives philosophiques de son gouvernement ; disposait-elle d'ailleurs de mesures plus contraignantes ?<sup>2</sup> La lettre et l'esprit de laïcité dudit État ne reconnaissaient, en effet, au catholicisme, qu'un seul dénominateur : celui de concerner la majorité des Français, mais non l'État auquel ils étaient assujettis. Autrement dit, il n'était pas question que la religion catholique fût religion d'État. Ladite puissance avalisait la nouvelle découpe des circonscriptions ecclésiastiques qui devaient correspondre, au plus près, aux divisions administratives issues de la Révolution. Elle reconnaissait au Premier Consul le droit de nommer les évêques ; or, précisait le Concordat, « Sa Sainteté leur confèrera l'institution canonique, suivant les formes anciennes ».

Ces concessions se firent au détriment des prêtres et prélats réfractaires qui, pendant les troubles de la Révolution, avaient pourtant choisi, sinon la révolte du moins la dissidence, eu égard aux condamnations du régime révolutionnaire par le Saint-Siège ; c'est là une des conséquences classiques de toute période de pacification : on choisit la voie moyenne contre ceux qui ont porté loin les idées des antagonistes. Enfin Rome promettait de ne porter atteinte « en aucune manière [aux] acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés ». À ces dispositions favorables, le gouvernement consulaire se devait d'apporter des modifications substantielles dans sa politique religieuse. Assurer un traitement convenable au clergé, autoriser la reconstitution des chapitres et des séminaires, reconnaître à l'autorité épiscopale le droit de nommer aux cures, mais aussi retirer sa créance au clergé constitutionnel, se désintéresser du clergé régulier passant sous l'autorité pontificale — telles furent quelques-unes des mesures souscrites.

L'application des conditions concordataires fut confiée au Conseiller d'État, Jean-Étienne Portalis, nommé Directeur des Cultes et chargé de rédiger les articles organiques à partir de la tradition gallicane. Politicien avisé et modéré, il sut donner au Concordat une autorité inspirée à laquelle ses contemporains rendirent hommage et qui fut, somme toute, favorable à l'Église. À la suite de ce nouveau statut, les évêques constitutionnels, dans leur ensemble, firent acte de soumission, mais nombre de réfractaires récusèrent les accords puisque, à leurs yeux, ils violaient l'esprit sacré de l'Église de l'Ancien Régime. Le schisme anticoncordataire qui s'ensuivit prit le nom de *Petite Église*.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> « [Pendant la Révolution], certains évêques immigrés donnèrent des directives funestes dans leurs lettres pastorales clandestinement distribuées : tels M<sup>gr</sup> de Nicolay proclamant que la religion catholique ne pouvait subsister sans la royauté, et M<sup>gr</sup> de la Fare déclarant hérétique de croire que la royauté n'était pas nécessaire au salut d'ici-bas », L.-J. Rogier, *op. cit.*

« Telle était l'apparence de l'Église catholique au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle : forteresse démantelée par endroits, ayant perdu plusieurs de ses défenses avancées, soupçonnant à peine les nouveaux orages et les engins de mort qui se préparaient contre elle ; conservant toutefois l'essentiel de ses structures, et au cœur de son donjon, brillant plus fort au vent de la tempête, la flamme éternelle », G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*

<sup>3</sup> Nom qui fut donc donné aux catholiques français, réfractaires, sinon hostiles, aux statuts concordataires de 1801. Le refus de ces derniers est motivé surtout par des considérations d'ordre

Le Concordat, défense d'intérêts supérieurs de l'État, ne fut pas admis par les laïcs comme allant de soi. Il fallait que les assemblées et l'armée, chatoilleuses quant au chapitre des vertus républicaines, ne marchandent pas leur soutien. Aussi Bonaparte fit-il rédiger unilatéralement, tout en prétendant être fidèle à l'esprit du texte négocié, des Articles organiques concernant le culte catholique. Il était prévu, en effet, que des règlements de police pouvaient être pris pour en encadrer l'exercice. L'addendum consulaire soulignait qu'« [aucune] bulle, bref, rescrit, ni autres expéditions de la cour de Rome, ne pourraient être reçus, publiés, imprimés, sans l'autorisation du gouvernement », mais aussi « [qu'] aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain n'auraient lieu sans la permission expresse du gouvernement ». Enfin, lorsqu'on aura dit que les manifestations extérieures du culte étaient sévèrement réglementées, on comprendra que le pape ait protesté vigoureusement.<sup>4</sup>

Le mouvement d'humeur pontificale était une chose — une autre était d'affronter le Corps législatif qui, sans la rédaction de la loi organique, aurait peut-être rechigné à ratifier les instruments qu'on lui présentait. [On a dit « peut-être » prudemment : un régime autoritaire engendre toujours une approbation directe ou indirecte des corps constitués ; on invente alors le vocable « consensus » pour signifier l'état d'accord qui unit le sommet et la base de la pyramide]. Le jour même où Rome faisait connaître les réserves du pape, le Corps législatif adoptait le Concordat et, dix jours plus tard, un *Te Deum* les célébrait solennellement en l'église de Notre-Dame-de-Paris. À cette solennité on associait la paix d'Amiens (traité signé, le 25 mars 1802, entre l'Angleterre et la France, qui mettait fin à la deuxième coalition de pays européens contre le Directoire et duquel naquit le partage des zones d'influence des deux États : le Royaume-Uni s'assurait l'hégémonie des mers, la France veillait à son pré carré continental). Tel est donc, très résumé, l'état des choses, au moment où l'on reparle de renaissance paroissiale au Gros Caillou.

**P**LÉNIPOTENTIAIRES et constitutionnalistes avaient planché pour sortir des limbes la paix religieuse. Le pouvoir consulaire avait nommé, à l'archevêché de Paris, M<sup>gr</sup> du Belloy qui avait montré ses qualités et son autorité à Marseille.

Le prélat ne voguait pas en pleine jeunesse et, lorsque l'histoire, la politique, l'œuvre personnelle convergèrent vers le prestigieux siège, il avait déjà quatre-vingt-treize ans, l'âge d'une retraite méritée, rejetée à quelques calendes ; n'avait-il pas en charge un gouvernement diocésain sur qui dix années révolutionnaires avaient laissé des traces ? Il eut, à sa droite, l'abbé Bernier

canonique. Le pape, à leurs yeux, ne peut exiger la démission d'évêques à qui l'on ne peut rien reprocher quant à l'exercice de leur ministère. Il revint au Père Blanchard d'assumer l'autorité théologique de ce mouvement qui se ramifia surtout en province, notamment dans le Poitou et se maintint aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

<sup>4</sup> « Mais il y a un aspect moins plaisant, car tout cela, l'empereur ne l'a voulu que pour consolider son pouvoir. L'Église est un instrument de règne, comme l'armée ou la police. “ Il y a plus d'un rapport, Monsieur, entre mes fonctions et les vôtres ” écrivait tranquillement Fouché, dans sa première circulaire aux évêques. Dans toutes les paroisses doit être enseigné le même catéchisme, à la rédaction duquel Napoléon a mis lui-même la main, et qui fait une place d'honneur envers l'empereur : entre autre le paiement des impôts et le service militaire », G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*

qui, face au Cardinal Spina, dans les pourparlers préconcordataires, avait révélé une stature de diplomate. En attendant sa nomination à l'évêché d'Orléans, l'abbé ne fut point de trop dans la réorganisation de l'archevêché de Paris. De sorte que la carte archiépiscopale de la capitale qui, ordinairement, aurait dû compter douze cures (une par arrondissement à l'instar des tribunaux de paix) se constellait, en 1802, de nouveaux noms. M<sup>gr</sup> du Belloy pouvait s'enorgueillir, à cette date, d'en avoir créé vingt-huit ; ce n'était point mince affaire vu les circonstances et les difficultés factuelles ! Précisons d'emblée que cette création concernait davantage les succursales que les cures en tant que telles. Ce progrès était-il dû à la présence de l'abbé Bernier, bien vu de l'autorité civile, il reste qu'il ne débouchait pas obligatoirement sur une satisfaction universelle. Outre que les paroisses étaient jugées trop grandes ou trop petites, leur attribution excitait le ressentiment des prêtres constitutionnels qui se plaignaient de récolter de la paille pour prix de leur loyauté envers le pouvoir politique ; en vérité, il leur échut trois cures et dix-huit succursales.

Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance ne retrouva pas son compte dans ces réaménagements paroissiaux. Sa circonscription était désormais rattachée à la paroisse Sainte-Valère, en fait succursale de Saint-Thomas d'Aquin. Ce serait une lapalissade que d'élaborer un axiome sur la vertu du vivant dans l'action sociale, administrative ou politique, ou sur ce qui déchoit par le simple fait d'avoir, un jour, existé, bref, de n'être plus quand les administrateurs, fussent-ils ecclésiastiques, réattribuent des actes de naissance ou des mentions de pérennité. Les habitants de la rue Saint-Dominique et des rues environnantes eurent à se déplacer, rue de Grenelle, au coin de l'Esplanade des Invalides ; une chapelle les accueillait ; elle avait été établie en 1706, par une communauté de filles pénitentes dont les prières invoquaient sainte Valère. Le couvent avait été nationalisé, puis vendu et, en partie, démoli. Par contre, la chapelle avait été épargnée ; son propriétaire la louait au nouveau curé, l'abbé Leclère. Selon le tracé des nouvelles frontières de l'administration diocésaine, la succursale de Sainte-Valère commandait le périmètre circonscrit aux rues de Bourgogne, de Sèvres, de Grenelle auxquelles s'ajoutait le corridor longeant l'Esplanade et le boulevard des Invalides. À cette addition près, on reconnaissait l'ancien tracé paroissial du Gros Caillou.

L'œuvre de M<sup>gr</sup> Christophe de Beaumont et celle, plus modeste, de ses prédécesseurs, s'en trouvèrent moralement et physiquement ruinées. On peut inscrire le sort ou les défis jetés successivement à la chapelle puis à l'église dans le mystère de ces élections que la raison n'épuise pas ou, au contraire, les évaluer en fonction de présupposés rationnels, d'ailleurs plus conformes à l'investigation historique. On constate alors que ni les meilleures dispositions enregistrées en Ancien Régime, ni la restauration d'un certain ordre de privilèges ecclésiastiques, ne suffirent à relever l'église du Gros Caillou de son naufrage. Or, comme cela s'était passé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la volonté populaire, nourrie d'un manque, très explicable au niveau de la satisfaction des besoins chrétiens, rétablira la balance ; et l'église aurait pu prétendre au mythe du phénix ressuscité sur le lieu de ses cendres...<sup>5</sup>

<sup>5</sup> L'allégorie de l'oiseau fabuleux aurait un fond chrétien. Dans les *Deux Corps du Roi*, chapitre *Le roi ne meurt jamais* — livre fameux et capital — de Ernst Kantorowicz (Bibliothèque des Histoires, Gallimard, Paris, 1989), on lit que l'oiseau auto-engendré est l'exemple de la virginité. « Il servait [au Moyen Âge] comme symbole de la résurrection du Christ. [...] Dans l'art chrétien

L'Empire s'installa, triompha, déclina — chamarré de gloires, il ne songea pas à se couvrir d'églises. C'est dans l'une des plus belles églises de Paris, Saint-Louis des Invalides, au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'on enfermera la dépouille de Napoléon dans un gigantesque sarcophage de porphyre rouge. « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, auprès de ce peuple français que j'ai tant aimé » avait dit l'homme envers qui ce même peuple éprouvera des sentiments ambivalents. Et lorsque son épopée s'évanouit, comme un mirage qui continue d'interroger les hommes en fin de millénaire, vinrent d'autres temps par définition moins portés au panache et pour qui la restauration de l'ordre moral et politique ancien était un aiguillon : il est dans leur nature de s'habiller de gris. La Révolution avait accédé à la dignité impériale ; avec Louis XVIII, elle arrondissait, c'est un euphémisme, ses tranchants ; les rois étaient de retour mais le régime qui avait façonné la France pendant plus d'un millénaire renaissait-il ? Sous Napoléon, Pie VII avait pris le chemin de Canossa et, dans la cathédrale qu'on avait nationalisée, presque vendue, presque laïcisée, l'Empereur fut sacré par le Souverain pontife. Au Gros Caillou, le souvenir d'une église qu'on avait aimée ne suffisait pas émouvoir ceux qui auraient pu contribuer à sa renaissance. La Restauration fut bonne pour l'Église de France ; elle favorisa prélats et prêtres.<sup>6</sup> Le durcissement qu'inaugurait le ministère Villèle, en 1822, amplifia cette sympathie. Le Panthéon fut rendu au culte... M<sup>gr</sup> Frayssinous fut nommé grand maître de l'Université...

Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord — le patronyme fait songer à Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, adoubé prince de Bénévent, la machiavélique figure qui a inspiré maintes proses — avait pris possession de l'archevêché de Paris. On retiendra de ce passage la tentative de retourner loin en arrière ; foncièrement royaliste, l'archevêque entreprit de remettre en vigueur le Concordat de 1516.

G. de Bertier de Sauvigny l'a expliqué : les Chambres, en 1817, étaient autrement plus indépendantes ; au demeurant, la Révolution avait déposé d'irréversibles mécanismes dans le fonctionnement de la société française. Louis XVIII comprenant la leçon abrogea l'accord ; M<sup>gr</sup> Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord dut s'occuper, quoi qu'il lui en coûtât, à des tâches de gouvernement ecclésiastique moins exaltantes. Il mourut en 1821. Lui succéda M<sup>gr</sup> de Quélen qui avait été son auxiliaire. Voici ce qu'écrivit l'abbé Barthélémy à propos de son épiscopat : « [avec lui...] commença pour l'Église de Paris une période de rénovation chrétienne. Des missions, prêchées par les meilleurs prédicateurs de l'époque, furent successivement données dans les principales

[il] symbolisait en général l'idée d'immortalité, de *perpetuitas* et d'*aveum* ». Forte représentation que l'abbé Barthélémy aurait peut-être fait sienne s'il l'avait connue.

<sup>6</sup> « Louis XVIII avait eu la volonté d'effacer le Concordat de 1801, car il n'avait jamais pardonné à Pie VII d'avoir apporté à l'« Usurpateur » le concours de l'Église, et les évêques qui avaient alors refusé de se soumettre à la décision du pape étaient les seuls qu'il écoutât. Dès 1814, il avait envoyé à Rome M<sup>gr</sup> Cortois de Pressigny, avec mission d'obtenir la révision du traité. Pie VII ne pouvait, sans se déjuger, accepter une telle exigence ; toutefois, il désirait, de son côté, voir disparaître les Articles organiques et augmenter le nombre des diocèses français ; il se prêta donc à une négociation. Elle aboutit, en juin 1817, à un nouveau concordat, signé par Consalvi et l'ambassadeur du roi. Mais ce traité devait rester lettre morte. En effet, il touchait de trop près l'organisation intérieure du Royaume pour que le gouvernement pût se dispenser de l'assentiment des Chambres », G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, chapitre, *La France et les pays latins*.

paroisses de la capitale. Il y eut des troubles et, dans quelques églises, de vraies batailles. M<sup>gr</sup> de Quélen n'était pas homme à reculer, il paya hardiment de sa personne. Malgré les cris et les menaces de la bourgeoisie voltairienne, l'œuvre des missions se continua et produisit les plus heureux fruits ».

L'abbé Barthélémy célèbre les lumières mais remise les ombres. Il est indéniable qu'entre 1820 et 1830, il y a eu une multiplication des lieux de culte et une augmentation sensible du clergé en vue de rechristianiser la société, notamment par le biais des Prêtres de la Mission de France. Les congrégations anciennes se renforcent et d'autres se créent. Il n'en reste pas moins que la pratique religieuse de la société a tendance à s'essouffler. Sous la prélature de M<sup>gr</sup> de Quélen, le nonce apostolique, Macci, écrit en 1826 : « Plus de la moitié de la nation est dans une ignorance complète des devoirs chrétiens et est plongée dans l'indifférence. À Paris, un huitième à peine de la population est pratiquante et l'on peut se demander s'il y a dans la capitale 10 000 hommes à pratiquer ».<sup>7</sup> Ce sombre constat est à rapprocher de l'opinion du sous-secrétaire d'État Cappacini, près le gouvernement pontifical, à propos de l'Allemagne : « Les hautes classes de la société ne sont religieuses qu'en apparence et se bornent à la messe du dimanche et à la réception annuelle des sacrements ».<sup>8</sup> L'archevêque de Malines, en Belgique, confirme, dans son diocèse, ce type de déperdition religieuse. G. de Bertier de Sauvigny écrit : « Dans les campagnes la carte de l'irréligion révèle d'énormes disparités ; ici, comme en Bretagne ou en Vendée, elle est une exception scandaleuse ; là au contraire, comme dans la région parisienne, c'est le pascalisant qu'on montre du doigt. Un exemple : à Gallardon, paroisse de 1 600 âmes, dans le diocèse de Chartres, on ne compte que quatre hommes à faire leurs Pâques ».<sup>9</sup> On est donc fort loin de la récolte des beaux fruits que Barthélémy rapporte avec une sorte de conviction doctrinaire. Puisque l'archevêque Hyacinthe-Louis de Quélen est un royaliste grand teint, qu'il se sent plus proche du Concordat de 1516 que de celui de 1801, il est, pour le chroniqueur, doué des vertus qu'il tient pour exemplaires, voire indépassables.

En vérité, de M<sup>gr</sup> de Quélen, les historiens relèvent des attitudes, des actions, des ressentiments qui en font un prélat politique, strict, rigide et parfois sectaire, que le peuple de Paris aima peu. On cite son dévouement admirable, lorsqu'en 1832 éclate, à Paris, une terrible épidémie de choléra<sup>10</sup> — à l'heure des tragédies collectives il n'est pas dévoré par son orgueil démesuré.

<sup>7</sup> G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, chapitre *La France et les pays latins*.

<sup>8</sup> G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, chapitre *Le réveil des forces spirituelles*, et citant J. Schmidlin, *Papstgeschichte der neusten Zeit*, Munich, 1933-1936, 3 volumes. Traduction française de L. Marchal, *Histoire des papes de l'époque contemporaine*, Lyon et Paris, 1938-1940, 2 volumes.

<sup>9</sup> G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, chapitre, *La France et les pays latins*.

<sup>10</sup> Sans relation de cause à effet avec l'émergence de M<sup>gr</sup> de Quélen dans le cours de cette histoire, on publie ici la contribution d'une correspondante anonyme, membre de la paroisse Saint-Pierre du Gros Caillou. Sa note a le mérite d'apporter un éclairage personnel à un épisode dramatique que les limites de cette étude empêchent de développer : « *En 1828, F.H.B. (1806-1878), arrière-grand-père paternel d'une paroissienne, forma, peu de temps après sa sortie du collège, avec deux cousins et des amis, une petite association de bienfaisance pour secourir les indigents. Les associés se réunissaient à jour fixe pour mettre en commun leurs modiques ressources, délibéraient sur la manière la plus profitable de les employer, visitaient régulièrement les pauvres familles dont ils s'étaient chargés, en prenant soin de leurs misères matérielles [...]. Ainsi, ces généreux jeunes hommes donnaient à l'organisation régulière de l'aumône et à la visite assidue des pauvres les moments perdus... Ils furent ainsi les précurseurs de ces admirables Conférences Saint-Vincent de Paul* ».

Qui est-il ? Coadjuteur de M<sup>sr</sup> de Talleyrand-Périgord, il préside la destinée de l'archevêché en 1821, occupe un fauteuil à l'Académie française l'année suivante. On ne sait pas si à la « bourgeoisie voltairienne », expression volontiers péjorative de l'abbé Barthélémy, est rattaché Lamennais, en tout cas le prélat lui oppose, avec virulence, la vision d'un catholicisme issu du Concordat de 1516. Poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, M<sup>sr</sup> de Quélen n'a de cesse d'en négocier la rénovation ; l'héritage de la Révolution lui répugne et il s'y oppose avec la force de ses origines et de ses convictions. Le ton et le style de l'abbé Barthélémy sont tout en applaudissements. Une homélie funèbre, prononcée par l'archevêque à la mémoire du duc de Berry, engendre le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois ; le lendemain c'est au tour de l'archevêché de supporter la fureur des manifestants. Il réproouve, bien sûr, les journées de juillet 1830 et refuse au célèbre abbé Grégoire, qui n'avait jamais voulu rétracter son serment constitutionnel de 1791, (l'ancien député à la Convention est tout de même passé à l'Histoire) les derniers sacrements, enfin une sépulture chrétienne. Il se fait le chantre de la prise d'Alger en termes tels qu'il s'attire, dans le Paris acquis aux idées républicaines, un surcroît d'impopularité.

M<sup>sr</sup> de Quélen eut le mérite d'être attentif aux doléances qui, à nouveau, portaient le problème du Gros Caillou sur les bureaux de l'archevêché. Comme autrefois, l'équation réunissant deux variables, poussée démographique et un certain essor social, explique le désir d'une population de disposer des commodités d'une paroisse que la Révolution avait anéanties. La chapelle Sainte-Valère offrait trois cents places quand il en fallait dix fois plus. Au demeurant, l'incommodité de son emplacement compliquait les désirs religieux des habitants. Nécessité de longer l'Esplanade, de sortir du quartier où l'on vivait. À échelle urbaine aujourd'hui, cela ne semble pas, en soi, un exploit. La mobilité actuelle ne saurait être comparée à celle d'un Paris où les rues étroites et les larges espaces découverts rallongeaient la marche et donnaient à l'éloignement des angles différents. Avant la réorganisation administrative du Paris du Second Empire, le Gros Caillou était excentré ; si ce n'était plus une terre de culture dans le voisinage de la Grenouillère, ce n'était pas encore le quartier que les transformations haussmanniennes fixeront plus tard.

L'église avait péri, mais les écoles du Gros Caillou avaient rouvert leurs portes dès 1801. L'école des Sœurs était très fréquentée et on y dénombrait également un ouvroir pour jeunes filles, une salle d'asile, une maison de secours pour les malades pauvres. Celle des Frères lassaliens que soutiendront Sosthène de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, et ses descendants, a eu droit, en 1955, à une monographie de Georges Rigault, trop déférente, mais d'une qualité d'écriture certaine et profitable pour qui veut se pencher sur l'enseignement catholique dispensé sur le territoire de la paroisse.<sup>11</sup>

Il y avait donc, à ce nœud de développements multiples et de conjonctions sociologiques, des revendications inéluctables dont l'archevêque tint compte d'autant qu'elles concordaient à la lettre de son apostolat. Une ordonnance de Louis XVIII permit au Préfet de la Seine d'entamer les démarches en vue de l'acquisition du terrain sur lequel s'élèverait la nouvelle église, à

<sup>11</sup> *La Rochefoucauld 1717-1975*. Le texte de M. Georges Rigault a été établi en 1955 et a été augmenté depuis. Cahier de 64 pages, sans date précise de parution ou de réédition. D'autre part, le numéro spécial du trimestriel *La Rochefoucauld*, de mars 1986, n° 51, apporte des éléments utiles à la connaissance de l'histoire de cette école.

l'emplacement même où elle avait dressé ses murs avant 1789. Alors qu'au siècle précédent il avait fallu neuf ans de négociations ardues pour épuiser les formalités, cette fois des augures inscrivent sur le ciel de Saint-Pierre des signes plus favorables.

Déjà, le 4 mai 1823, la duchesse d'Angoulême, Madame Royale, posait la première pierre de l'édifice. Jadis, Louis XVI et Marie-Antoinette s'étaient arrêtés, un jour, devant Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance. Ils avaient poussé la porte et y avaient prié.<sup>12</sup> Leur fille n'avait pas bonne presse, même dans le Paris de la Restauration. Mais il y avait toujours eu un empressement princier, une sympathie des souverains pour les berceaux de l'église, en cette rue qui perpétuait le nom du fondateur du grand ordre mendiant. La résurrection, il est vrai, est un des très vieux mystères du monde. « Idée ou fait », écrivent Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, « la résurrection est un symbole de la transcendance et d'une toute-puissance sur la vie qui n'appartient qu'à Dieu ».<sup>13</sup>

La cérémonie de la pose de la première pierre n'inspira pas au périodique *L'Ami de la Religion*, paraissant à l'époque, de hautes considérations métaphysiques. Peut-être allait-il de soi qu'on écrivit la prose un peu obséquieuse qui sied aux circonstances : « Ce prélat [l'archevêque] s'était rendu sur les lieux avec M. Borderies, vicaire général et M. le curé de Sainte-Valère. Le maire, M. Pécault, et M. Bellart ont prononcé des discours [...]. Monseigneur leur a répondu aussi par un discours où il a exprimé sa satisfaction de voir s'élever enfin une église dans un quartier privé trop longtemps de cet avantage ». Du moins relève-t-on des patronymes et il n'est pas indifférent que sous les dernières années du règne de Louis XVIII, le maire de Paris s'appelât Pécault...

Godde, à qui on avait déjà confié la restauration ou l'édification de nouveaux monuments religieux (Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Saint-Denys du Saint-Sacrement), agissant comme Architecte de la Ville de Paris, reprit les plans de Chalgrin. Il n'y eut pas de temps mort et, en trois ans, l'édifice, debout, réparait l'affront fait à celui jeté bas, jadis. On a toujours observé le chagrin des populations face aux déprédations, nationalisation ou anéantissement des lieux où elles célébraient la foi de leurs pères. De nos jours on voit, à Moscou comme à Dresde, des mouvements de rénovation au bénéfice des cathédrales rasées par la guerre ou défigurées par l'idéologie, sans que l'esprit de reviviscence n'obéisse forcément à un retour, plus ample que naguère, à la piété.

Un petit fascicule édité en 1876, par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, sous la signature du comte Clément de Ris, Conservateur du musée de Versailles, inventorie l'église de Saint-Pierre. Cette publication est précieuse, puisque c'est la seule, dans son genre, qui ait été portée à la connaissance du public. À la date de son édition, la succursale de Sainte-Valère, de Saint-Thomas d'Aquin et de Sainte-Clotilde, était paroisse à part entière depuis 1862. À l'extérieur, la façade est flanquée de quatre colonnes doriques supportant un fronton triangulaire. Sous le péristyle, et près de la porte

<sup>12</sup> Une plaque de marbre rose, apposée sur l'un des murs de l'église, rappelle cet événement.

<sup>13</sup> *Dictionnaire des Symboles*, Robert Laffont/Jupiter, Paris, 1969, repris dans la collection Bouquins, Paris, 1982.

d'entrée, on remarque à droite, une statue de terre cuite, peinte en blanc, *La Foi*, de l'École française du début du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'à gauche l'*Espérance* lui fait face, elle aussi blanche et en terre cuite de la même période. L'intérieur a forme basilicale. Chaque bas-côté est terminé à ses deux extrémités par des chapelles carrées dont les retombées sont supportées par des colonnes doriques. Dans la nef, sur le bas-côté gauche, deux chapelles, celle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et celle du Sacré-Cœur ; sur le bas-côté droit deux chapelles aussi, celles de Saint-Joseph et de la Vierge, enfin le chœur et la sacristie à laquelle on adjoint deux chapelles. Faire une description des œuvres d'art exposées serait tentant si la vanité de l'entreprise doublée de son extratemporalité, n'eussent induit une valeur anachronique à ce travail.

Le 1<sup>er</sup> mai 1830,<sup>14</sup> l'église est consacrée. Quelles furent les raisons mystérieuses qui conduisirent à rétablir le nom du premier pape accordé par M.

<sup>14</sup> Trois mois plus tard éclateront les **Trois Glorieuses**, journées révolutionnaires parisiennes des 27, 28, 29 juillet 1830. On ne relatera pas, ici, le déroulement, bien qu'on précisera, en quelques mots, les actes qui y ont conduit. Lors de l'ouverture de la session de mars de la Chambre, le roi Charles X fait montre de maladresse en donnant à son discours un ton volontairement offensif. La Chambre réagit sur le champ. Une adresse au Souverain est ainsi rédigée (221 pour, 211 contre, elle portera donc le nom *d'adresse des 221*). Elle déplore que « le concours des vues du gouvernement avec les vœux du peuple, condition indispensable de la marche des affaires publiques, n'existe pas ». Polignac, le premier ministre, réagit sans tarder. Une ordonnance de prorogation puis de dissolution de la Chambre est prise. L'épreuve de force parlementaire ayant été engagée, c'est la rue qui, l'été suivant, prendra les armes, après qu'eurent été publiées quatre ordonnances « liberticides », édictées en dehors du contrôle des Chambres, en vertu de l'article 14 de la Charte de 1814 qui avait renoué, au moins dans la forme, avec les principes monarchiques de l'Ancien Régime. Succédera à cette Charte, celle de 1830, qui déclare le trône vacant en fait et en droit, en raison de la violation des articles constitutionnels de 1814. Elle invite Louis Philippe d'Orléans à prendre le titre de roi des Français sous le nom de Louis-Philippe 1<sup>er</sup>. Les formules rappelant l'Ancien Régime qui « blessent la dignité nationale » sont supprimées. Enfin la religion catholique n'est plus déclarée religion d'État ; on dit qu'elle est simplement professée par la majeure partie des Français.

On tire de l'intéressant [*Le Gros Caillou, Histoire d'un quartier de Paris*, de Paulette Bourquin-Cussenot, Paris, 1963, les informations suivantes : « [...]Vingt-six barricades furent élevées dans le Gros Caillou :

- Une [barricade], boulevard de Latour-Maubourg, à hauteur de la rue Louis-Codet.
- Sept, rue de Grenelle, dont quatre au croisement de la rue Cler.
- Deux, rue Amélie, une à chaque extrémité de la rue.
- Deux, rue de la Comète, une à chaque extrémité de la rue.
- Six, rue Saint-Dominique.
- Deux, avenue de la Bourdonnais, à l'aboutissement de la rue Saint-Dominique.
- Deux, rue de la Vierge (avenue Bosquet), une à son aboutissement au quai, l'autre au croisement de la rue Saint-Dominique.
- Une, rue Malar, à son aboutissement au quai.
- Une, rue Jean-Nicot, à l'aboutissement de la rue Saint-Dominique.
- Une, rue de l'Université, à l'angle de la rue de la Vierge.
- Une double barricade, rue Surcouf ; du quai à la rue de l'Université. »

M<sup>me</sup> Bourquin-Cussenot cite *Le Constitutionnel* du 30 juillet 1830 : « À dix heures du matin les citoyens des quartiers Saint-Jacques, Saint-Germain, de l'Odéon, de Sainte-Valère, du Gros Caillou, animés depuis quatre heures du matin par le tocsin de toutes les églises, les cris unanimes de " Vive la Charte " et la haine si juste qu'ils portaient aux ministres tombés, sont descendus en armes. » ». « Ils avaient », reprend M<sup>me</sup> Bourquin-Cussenot, « à combattre deux régiments de la Garde royale postés dans les cours du Louvre et dans le jardin de l'Infante ».

On constate, par conséquent, que le Gros Caillou a participé activement aux Trois Glorieuses, et la rue Saint-Dominique, où la croix de Saint-Pierre s'élevait vers le ciel depuis quelques se-

Languet de Gergy, au détriment de l'identification précédente (Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance) pourtant associée à l'affection des humbles sous la monarchie de Louis XV et de Louis XVI ? Cela suffisait-il à en faire autre chose qu'une chapelle de secours ? Les mariages, les baptêmes, les convois continuaient d'être célébrés à Sainte-Valère. L'étrangeté de la situation ne correspondait pas, toute proportion gardée, à l'importance de l'édifice et à son emplacement central dans l'enceinte du quartier — Sainte-Valère ne pouvant prétendre à ces avantages. En 1830, on se plaignait de la pénurie de mobilier. Il n'y avait pas davantage d'ornements convenables ni de cloches pour inviter aux offices. M. de Corbière, le Ministre de l'intérieur reçut, de la fabrique de la paroisse du Gros Caillou, une lettre sollicitant la mise à disposition de deux cloches qui « précédemment, servaient à l'horloge du ministère et ils [le curé et la fabrique] supplient Votre Excellence de vouloir bien les accorder à l'église de Saint-Pierre ». Le ministre fit savoir que les cloches convoitées avaient été vendues afin que la dépense des nouvelles en fût couverte. « Saint-Pierre attend encore d'avoir des cloches : il faut dire qu'elle n'a jamais eu de clocher pour les recevoir » note, en 1899, l'abbé Barthélémy.

Il fallut attendre le printemps de 1993, plus de cent cinquante ans après la consécration de Saint-Pierre, pour que l'église disposât d'un carillon alliant technique traditionnelle et console informatique. L'histoire campanaire en a été relatée dans un intéressant petit opuscule édité par la paroisse, lors du baptême des cloches, le 16 mai 1993. Il y a, pour l'observateur attentif à la signification des symboles, la matérialité d'un geste qui, si subordonné au son soit-il, transcende les contingences et les limites de l'action historique des hommes. La cloche est sans doute le reflet de la vibration primordiale ; par son battant, elle incarne, fût-ce de métal, la suspension de l'invisible entre ciel et terre ; sous toute latitude culturelle, elle a un pouvoir d'exorcisme et de purification qui explique, peut-être, qu'au Gros Caillou, on tint à s'en doter. « En définitive », écrit le rédacteur de la monographie précitée, « elles ont [les cloches] pour vocation de toucher notre âme et, en ce sens, leur efficacité ne peut être mesurée. Mais n'est-ce pas le propre de tout objet sacré, dont le vase de Marie-Madeleine nous donne une référence incontournable ? ».

En effet, que voit-on aux origines mêmes ? Dans le quartier, les anciens grognards de l'Empire qui y résident se cotisent pour acheter une cloche qu'ils nomment Louise-Sophie (ils auraient d'abord songé à Marie-Louise). Pas loin, au palais Bourbon, vit le dernier des Condé. Il accepte d'offrir son parrainage. Lors de la fonte, on inscrit sur la jupe de la cloche : « Je me

maines seulement, en a été l'un des théâtres. L'abbé Barthélémy n'évoque pas cet épisode compromettant pour la sympathie qu'il affiche *a posteriori* envers le régime chassé.

Cette notice mérite un encadrement qu'on tire de l'excellent texte de G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, chapitre *La France et les pays latins* : « Le régime de Charles X avait si bien identifié ses intérêts avec ceux de l'Église que la révolution sembla frapper le clergé aussi bien que la dynastie. Les violences populaires se déchaînèrent contre les séminaires, les églises, les croix de mission. À Paris, les prêtres ne pouvaient plus se montrer en soutane dans les rues. Un flot boueux de littérature anticléricale entretenait les passions. Peu de choses était changé dans les formes extérieures du gouvernement, mais dans son essence la révolution était complète, puisqu'au principe d'une autorité de droit divin ou historique était substitué celui de la volonté populaire. Le duc d'Orléans, devenu roi sous le nom de Louis-Philippe 1<sup>er</sup>, n'était plus *roi de France*, comme Charles X, mais *roi des Français*. L'Église, elle, allait retrouver la situation subordonnée que lui avait faite Napoléon ».

nomme Louise-Sophie. J'ai été bénite le 17 avril 1827. J'ai eu pour parrain, Louis Henry Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, prince de sang ». Pour rappel, nous signalons qu'il s'agit du père du duc d'Enghien, fusillé en 1804, dans les fossés de Vincennes sur ordre de Napoléon. De 1828 à la presque fin du siècle suivant, on se contentera d'elle pour scander les événements qui, des Trois Glorieuses aux défaites et aux victoires du XX<sup>e</sup> siècle, ont sonné le triomphe ou le glas des hommes. Puis les choses continuent, comme la vie et, un jour, des cloches qui ont carillonné sous les azurs africains sont, en 1962, rapatriées. Les paroisses qui en sont dépourvues en reçoivent. On en offre deux à Saint-Pierre du Gros Caillou ; elles ont rythmé les offices à Sainte-Monique et à Notre-Dame d'Afrique, à Alger. Beau présent. Il nécessite la construction d'un beffroi. Jeu de patiences et de convictions. La Ville de Paris, propriétaire du bâtiment, vote les crédits en vue de cette installation en 1992 et, au printemps de l'an suivant, les cloches font vibrer leur bronze.

Pour revenir à la chronologie de notre histoire, on peut, par la licence qu'offre la narration, spéculer sur les espérances de l'abbé Landrieu, ordonné en 1819, nommé curé à Sainte-Valère, prêchant alternativement là et à Saint-Pierre. S'il avait pensé au battement des cloches, comme accomplissement ultime d'une promesse née déjà sur les premières pistes du faubourg, pouvait-il prévoir la longueur de temps qui se dessinerait sur ce fond tourmenté de la foi ? Qu'est-ce que le temps en terme de foi ? Et l'on songe à cette admirable définition de saint Augustin : « image mobile de l'immobile éternité ». Je ne sais si le curé Landrieu évoqua devant ses auditoires la symbolisation du temps dans l'architecture et la sculpture d'inspiration chrétienne ; il en est cependant une que l'on peut remarquer sur le tympan de la cathédrale d'Autun, un Christ sous la forme du Maître du Temps, *chronocrator*, mais aussi sous celle de Maître de l'univers et de ses rythmes, *cosmocrator* (G. de Champeaux, Dom Sterckx, *Introduction au monde des symboles*, Paris, 1966).<sup>15</sup>

Le curé Landrieu était, dit-on, homme de valeur. Professeur au collège Stanislas, vicaire à Sainte-Élisabeth, il fit vite la réputation de sa cure par la qualité de ses prêches qui, plus tard, furent recueillis et imprimés en deux volumes. Il s'adressait d'un ton égal aux puissants et aux pauvres. *Le Constitutionnel* qui ne passe pas pour un journal d'obédience cléricale lui rendit hommage, lorsque, foudroyé de fatigue, le pasteur s'écroula et mourut à l'âge de quarante-et-un ans, à la veille du Noël de 1835. On célébra sa messe de funérailles à Sainte-Valère et on chanta vêpres à Saint-Pierre. La mort subite du curé marque un tournant dans l'histoire de l'église ressuscitée. Elle révèle moins un dysfonctionnement qu'une anomalie, celle qui oblige les habitants du quartier à satisfaire leurs exigences religieuses essentielles non pas à Saint-Pierre, mais toujours à Sainte-Valère.

<sup>15</sup> *Dictionnaire des Symboles, op. cit.*